

Mardi 14/11 a eu lieu le premier conseil départemental de l'Education Nationale. Vous trouverez dans cet article, notre déclaration et notre compte-rendu ainsi que les réponses du DASEN apportées à nos questions.

- **Lecture des déclarations liminaires.**

Suite à la lecture des déclarations liminaires, le préfet est intervenu mais seulement sur la sécurité : à savoir que la sécurité allait être renforcée dans les établissements de l'Indre, que des patrouilles de gendarmes seraient plus présentes devant les établissements.

La FSU tient à rappeler que l'idée du tout sécuritaire n'est peut-être pas la seule réponse. C'est un élément de réponse, mais il nous semble indispensable d'apporter plus d'humain à l'école. Autrement dit, il faut beaucoup plus d'adultes pour encadrer les élèves. Il faut du personnel qualifié, et plus de moyens en vie scolaire, en psychologues de l'Education nationale, en infirmiers et infirmières, en médecins...

Mr Obellianne, DASEN, a dit partager l'émotion du 13 octobre et a remercié les équipes enseignantes pour la préparation et la gestion de l'hommage à notre collègue. Il a dit qu'en effet l'école était là pour faire élever des élèves, des citoyens éclairés, émancipés.

- **Bilan de rentrée :**

Quelques chiffres :

57,68 % des communes sont pourvues d'au moins un école, soit 139 communes sur 241.

49,38 % des communes sont organisées Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI), ce qui représente 119 communes sur 241. Sur ces communes 69,75 % comprennent au moins une école, soit 83 sur 119, ce qui signifie que 30,25 % communes sont sans école, soit 36 sur 119.

À la rentrée 2023, le département de l'Indre comprend 206 écoles publiques, 8 écoles privées sous contrat et 2 écoles privées hors contrat.

	Circonscription de Châteauroux	Circonscription d'Issoudun	Circonscription du Blanc	Circonscription de La Châtre
Nombre d'écoles maternelles	17	16	10	12
Nombre d'écoles élémentaires	17 (dont 1 privée hors contrat)	24	20	31
Nombre d'écoles primaires	3 (dont 1 privée sous contrat)	22 (dont 3 privées sous contrat et 1 privée hors contrat)	24 (dont 3 privées sous contrat)	20 (dont 1 privée sous contrat)

Les RPI :

Les écoles en RPI sont au nombre de 85 (soit 41,26 % des écoles publiques) et 2 écoles hors département.

- Classes en RPI : 156 (50 maternelles + 106 élémentaires) soit 21,55 % des classes publiques
- Effectifs en RPI : 2997 (1092 en maternelle + 1905 en élémentaire) soit 20,24 % des effectifs publics

	Constat 2023	Hors RPI	En RPI *
Nombre d'écoles publiques	206	121	85
Nombre d'élèves	14 801	11 804	2 997

* Pour rappel : 36 RPI dont 30 RPI dispersés et 6 RPI concentrés

- Moyens

Mr Obellianne a rappelé que le rapport P/E (prof pour élèves) ne cessait de s'améliorer dans le département.

La FSU a rappelé la spécificité de notre département qui est majoritairement rural et de ce fait demande une attention particulière. Il est difficile de réfléchir en termes de moyenne sachant que les écoles font vivre le territoire.

- Dispositifs en faveur des élèves

Mr Obellianne a présenté tous les dispositifs en faveur des élèves (liste des postes spécifiques, adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, récapitulatif des RASED...) et a fait remarquer qu'il y avait 100,5 postes consacrés à ces dispositifs.

La FSU a répondu que l'inclusion ne pouvait se faire que dans de bonnes conditions et que malheureusement souvent la réalité était bien différente. Tout d'abord, elle est intervenue pour dire qu'il y avait un manque sérieux de postes EFIV (enfants du voyage), rien que pour Châteauroux et Déols, le nombre d'élèves tourne autour de 100 élèves. Un seul poste est consacré à ce secteur sachant que nous n'avons pas comptabilisé tous les élèves EFIV dans les petites communes du Nord du département qu'il est impossible de suivre.

Mr Obellianne a répondu qu'effectivement la situation était très compliquée et qu'il était en train de voir ce qu'il était possible de faire pour l'année prochaine et qu'il y portait une attention très particulière.

La FSU est réintervenue pour dire qu'il était important de trouver une solution pour cette année également et que des moyens étaient nécessaires.

Mr Obellianne a répondu qu'il était en discussion avec l'IEN ASH et l'IEN d'Issoudun pour proposer une solution pour cette année.

La FSU est également intervenue pour dire que dans les classes, il y avait de plus en plus de profils d'élèves différents et qu'il était de plus en plus difficile pour les personnels de l'éducation de porter une véritable attention à tous ces élèves et avait l'impression d'être démunie face à ces situations de plus en plus récurrentes. Le manque de moyens pour aider les collègues en classe se fait de plus en plus ressentir : beaucoup d'élèves en attente de place dans des structures spécialisées, des élèves avec notification sans AESH...

Au final, ce sont tous les élèves et les personnels de l'Education Nationale qui pâtissent de ce manque de moyens pour l'Education et c'est fort dommage.

Questions diverses :

- Dans quelles écoles sont prévus des travaux ?

La question climatique devient plus qu'urgente : les maires peuvent-ils disposer d'un soutien financier de l'État ?

Le préfet nous répond que les communes peuvent disposer d'un "fond vert" pour réaliser divers travaux. Au niveau du département, des fonds pour la végétalisation des cours ou la récupération des eaux de pluies peuvent être demandés.

- A plusieurs reprises, lors d'instances (dont le CDEN), nous avons sollicité la tenue de réunions œuvrant pour une carte scolaire proche du terrain et en concertation avec les parents, les PE, les maires et la DSDEN : qu'en est-il ?

Le DASEN explique que pour lui, il y a 2 cartes scolaires. Tout d'abord celle des élu-e-s (réflexion sur le maillage des écoles, états des bâtiments, convention ruralité, accompagnement possible par le DASEN....) où il serait effectivement possible de réunir la communauté éducative en amont.

Pour l'autre carte, celle de la DSDEN, les délais ne permettent pas ce type de concertation.

- Pourquoi les efforts n'ont-ils pas également porté sur le collège de Beaulieu ? Il rencontre de gros problèmes d'étanchéité du toit, c'est un établissement dit "Pailleron" et donc potentiellement dangereux en cas d'incendie, et il a dû fermer en septembre afin de préserver la santé des élèves et des agents lors d'un épisode de canicule.

Pour cette question, les représentants du conseil général de l'Indre nous ont présenté un document qui annonce tous les travaux à venir dans les collèges d'ici à 2040 (certains avec les objectifs de décarbonation), document qui doit normalement nous être transmis prochainement.

- Dans le cadre des rénovations des établissements scolaires, serait-il possible d'associer davantage les personnels afin de mieux prendre en compte leur expérience, et ainsi améliorer leurs conditions de travail en fonction de leur besoin ?

Le département reste ouvert à ces concertations mais le-la chef-fe d'établissement reste l'interlocuteur principal, c'est à lui-elle d'organiser des réunions avec ses équipes.

- Les sous-préfets de l'Indre ont-ils été consultés pour l'élaboration de la nouvelle carte de formation professionnelle ?

Le préfet nous répond que oui.